

CONSEIL REGIONAL
17 et 18 décembre 2020
DELIBERATION

RESSOURCES HUMAINES :

Créations de postes - Emplois permanents - Contrats de projet

Le Conseil régional convoqué par son Président le 24 novembre 2020, s'est réuni le vendredi 18 décembre 2020 au siège de la Région Bretagne et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN (à partir de 13h30), Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT (en visioconférence), Monsieur Eric BERROCHE (en visioconférence le matin), Madame Catherine BLEIN (en visioconférence), Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD (en visioconférence le matin), Monsieur Gwenegon BUI (en visioconférence), Monsieur Thierry BURLLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA (jusqu'à 16h50), Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID (en visioconférence), Monsieur Gérard DE MELLON (en visioconférence), Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (en visioconférence), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON (en visioconférence), Monsieur Hervé GUELOU (en visioconférence le matin), Madame Claire GUINEMER (en visioconférence), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD (en visioconférence), Monsieur Bertrand IRAGNE (en visioconférence), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO (en visioconférence), Monsieur Roland JOURDAIN (en visioconférence), Madame Katja KRÜGER (en visioconférence), Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS (en visioconférence), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (en visioconférence le matin), Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR (jusqu'à 18h20), Monsieur Patrick LE FUR (en visioconférence le matin), Madame Gaël LE MEUR (en visioconférence), Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC (en visioconférence), Madame Gaël LE SAOUT (en visioconférence), Madame Christine LE STRAT (en visioconférence), Monsieur Christian LECHEVALIER (en visioconférence le matin), Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Philippe MIALHES, Monsieur Paul MOLAC (en visioconférence le matin), Madame Gaëlle NICOLAS (en visioconférence), Madame Gaëlle NIQUE (en visioconférence le matin), Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN (en visioconférence le matin), Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD (en visioconférence), Monsieur Bertrand PLOUVIER (en visioconférence), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD (en visioconférence), Madame Emmanuelle RASSENEUR (en visioconférence), Madame Agnès RICHARD (en visioconférence), Monsieur David ROBO (en visioconférence), Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT (en visioconférence), Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (en visioconférence), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON (en visioconférence), Madame Anne TROALEN (en visioconférence), Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI (en visioconférence).

Avaient donné pouvoir : Monsieur Olivier ALLAIN (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD jusqu'à 16h00), Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Forough SALAMI-DADKHAH), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA jusqu'à 16h50 puis à Monsieur Raymond LE BRAZIDEC).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2020-172 du 27/02/2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 7 décembre 2020 ;

Vu l'avis de la commission Finances et affaires générales en date du 14 décembre 2020 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

(Madame Catherine Blein ne prend pas part au vote)

A la majorité (le groupe Rassemblement National s'abstient)

DE CREER les emplois permanents suivants :

- 9 supports de catégorie A
- 1 support de catégorie B
- 5 supports de catégorie C

DE CREER les emplois non permanents suivants :

- 1 contrat de projet, en référence à la catégorie A (niveau Bac + 3 et plus, rémunération afférente aux grilles indiciaires des cadres d'emplois des attachés et ingénieurs), pour une durée prévisible de 3 ans pour la mise en œuvre du plan énergie dans les lycées.
- 8 contrats de projet, en référence à la catégorie B (niveau Bac et plus, rémunération afférente aux grilles indiciaires des cadres d'emplois des rédacteurs et techniciens), pour une durée prévisible de 3 ans pour la gestion du fond REACT EU
- 5 contrats de projet, en référence à la catégorie A (niveau Bac + 3 et plus, rémunération afférente aux grilles indiciaires des cadres d'emplois des attachés et ingénieurs) et 2 contrats de projet, en référence à la catégorie C (niveau CAP et plus, rémunération afférente aux grilles indiciaires des cadres d'emplois des adjoints administratifs et adjoints techniques) pour une durée prévisible de 3 ans pour la mise en place d'une plateforme de services numériques.

Envoyé en préfecture le 23/12/2020

Reçu en préfecture le 23/12/2020

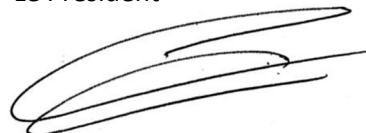
Affiché le

ID : 035-233500016-20201218-201-DRH_07-DE

DE PRECISER que les contrats de projet prendront fin lors de la réalisation desquels ils ont été conclus. Ils seront renouvelés par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne seront pas achevés au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale de ces contrats ne pourra excéder 6 ans.

DE MODIFIER en conséquence le tableau des emplois à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le Président



Loïg CHESNAIS-GIRARD

**Tableau des emplois au 01/01/2021
BP - 2021**

Envoyé en préfecture le 23/12/2020
Reçu en préfecture le 23/12/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20201218-20_DRH_07-DE

Grade de fléchage		Total 19/10/2020	Créations BP	Mouvements BP	Total BP	Total 01/01/2021
Emplois fonctionnels						
	Directeur général des services	1				1
	Directeur général adjoint	5				5
Catégorie A						
Cadres d'emplois des filières administrative et technique						
	Administrateur général/Ingénieur général	1				1
	Administrateur hors classe	28				28
	Ingénieur hors classe					
	Administrateur					
	Ingénieur en chef	26				26
	Attaché hors classe					
	Ingénieur hors classe					
	Directeur (grade en voie d'extinction)					
	Attaché principal	139				139
	Ingénieur principal					
	Attaché					
	Ingénieur	352	9	3	12	364
Filière culturelle						
Cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine						
	Conservateur en chef	3				3
	Conservateur du patrimoine	2				2
Cadre d'emplois des bibliothécaires						
	Bibliothécaire	2				2
Cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine						
	Attaché de conservation du patrimoine	9				9
Filière médico-sociale						
Cadre d'emplois des médecins territoriaux						
	Médecin hors classe	3				3
Cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux						
	Infirmier en soins généraux de classe supérieure	4				4
Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux (à compter du 1er février 2019)						
	Assistant socio-éducatif de 1ère classe	2				2
Catégorie B						
Filière administrative						
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux						
	Rédacteur principal de 1ère classe	238	1		1	239
	Rédacteur principal de 2ème classe	2				2
Filière culturelle						
Cadre d'emplois des assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine						
	Assistant de conservation principal de 1ère classe	1				1
	Assistant de conservation principal de 2ème classe					
Filière technique						
Cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux						
	Technicien principal de 1ère classe	141				141
	Technicien principal de 2ème classe	3				3
	Technicien	210				210
Catégorie C						
Filière administrative						
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux						
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	280	5	-4	1	281
Filière technique						
Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux						
	Agent de maîtrise principal					
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux						
	Adjoint technique principal de 1ère classe	304				304
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement						
	Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 1ère classe	773				773
	Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 2ème classe	1539				1539
Hors filière						
Emplois de Cabinet						
	Emplois de Cabinet	11				11
Emplois de groupes d'élus						
	Emplois de groupes d'élus	22				22
Emplois non permanents recrutés pour faire face à un besoin saisonnier ou à un renfort						
	Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint administratif de 2ème classe	10				10
	Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint technique de 2ème classe	180				180
	Emplois visant à faire face à un renfort exceptionnel	30				30
Sous Total		4321	15	-1	14	4335
Autres						
	Contrats de projet	7	16		16	23
	Contrats d'apprentissage	55				55
Total		4383	31	-1	30	4413